

GUIDE ADENIUM

PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ (PCA)

2018

**Auditer son PCA selon la
norme ISO 22301**

Adenium SAS
www.adenium.fr
+33 (0)1 40 33 76 88
adenium@adenium.fr

adenium
Think Continuity

Sommaire

Introduction	3
Auditer son PCA étape par étape	5
I. Plan (planifier)	5
1. La prise en compte de l'organisation	5
2. Le périmètre du SMCA	5
3. L'engagement de la Direction	6
4. La politique du SMCA	6
5. Les exigences légales et réglementaires	6
6. Les ressources projet	7
II. Do (mettre en œuvre)	7
1. Le plan de communication interne et externe	7
2. Le « Business Impact Analysis » (BIA) et la stratégie de continuité	7
3. L'analyse et le traitement des risques	8
4. Le plan de gestion de crise	8
5. PCA global et PCA métiers	9
III. Check (vérifier).....	9
1. Le contrôle et la gestion documentaire	9
2. Les exercices et retours d'expérience.....	10
3. Les compétences des personnes en charge du SMCA.....	10
4. Le plan de surveillance et d'évaluation des performances	11
5. L'audit interne.....	11
IV. Act (ajuster)	12
1. La révision du SMCA.....	12
2. Amélioration continue	12
Se préparer à l'audit de certification	13
I. Processus de certification	13
1. Préalables à l'audit.....	13
2. Les étapes de l'audit	13
II. Les avantages de la certification ISO 22301.....	14
Présentation Adenium	15
1. Qui sommes-nous ?	15
2. Notre valeur ajoutée.....	16
3. Contacts utiles.....	16

« Le PCA est un ensemble de procédures documentées servant de guide aux organisations pour répondre, rétablir, reprendre et retrouver un niveau de fonctionnement prédéfini à la suite d'une perturbation »

ISO 22301 – Business continuity management systems

Le PCA a pour objet de réduire les conséquences d'évènements désastreux à caractère exceptionnel et de favoriser le retour à une situation normale.

Il couvre le risque d'indisponibilité partielle ou totale de l'environnement du travail.

Il intègre les solutions de secours informatique.

La conduite d'un projet de PCA est probablement le seul évènement qui justifie et permet de dresser un inventaire complet des processus de l'entreprise, des ressources et moyens qui leurs sont nécessaires et de leur contribution aux résultats financiers.

Les différents scénarios imaginés devront ramener l'impact des conséquences d'un choc majeur dans le domaine de l'acceptable et, lors du retour à une situation normale, les causes du sinistre devront être explicitées et traitées au niveau de la gestion des risques opérationnels.

La cartographie des processus et des risques est entièrement mise à profit dans la mise en œuvre d'un plan de continuité d'activités.

Il recoupe une stratégie de repli illustrée par des procédures métiers, organisationnelles et techniques préalablement déterminées avec les acteurs concernés, afin d'assurer la pérennité de l'entreprise, de garantir l'atteinte des objectifs stratégiques de l'entreprise et/ou de répondre à des exigences règlementaires.



Qu'est qu'un audit ?

« Processus systématique, indépendant et documenté en vue d'obtenir des preuves d'audit et de les évaluer de manière objective pour déterminer dans quelle mesure les critères d'audit sont satisfaits. »

ISO 19011, clause 3.1

L'évaluation permet de mettre en relief les forces et les faiblesses de l'organisation ou du système audité. Les résultats de l'audit sont communiqués à la Direction qui prendra alors les mesures nécessaires et appropriées. Les mêmes principes et techniques de base s'appliquent aux audits de systèmes de management.

À la lumière des éléments pré-cités, plusieurs éléments peuvent justifier **l'audit d'un PCA** :

- Conclure la mise en œuvre du PCA,
- Vérifier la conformité aux options retenues,
- Légitimer et positionner la continuité des activités dans l'organisation,
- Rassurer la Direction Générale sur l'efficacité, l'efficience, le degré de maturité, la qualité du PCA,
- Vérifier l'appropriation du PCA par les acteurs concernés,
- Valider le PCA comme « système de management ». Cela permet ainsi de l'intégrer aux autres systèmes de management déjà présents dans l'organisation (figure 1).



Figure 1 : la norme ISO 22301, une nouvelle norme de systèmes de management

I. Plan (planifier)

1. La prise en compte de l'organisation

Lors de la mise en œuvre du PCA, les responsables du projet doivent avoir pris en compte :

- l'activité de l'organisation,
- ses valeurs,
- ses objectifs,
- sa stratégie,
- son environnement interne et externe (les enjeux qui influeraient sur la capacité à obtenir les résultats attendus du SMCA).

L'auditeur doit s'assurer que la stratégie du PCA est cohérente avec les objectifs et la stratégie de l'organisation.

Exemple de preuve attendue :

Une description de l'entreprise, ses missions, ses valeurs, sa stratégie.

2. Le périmètre du SMCA

L'auditeur doit s'assurer que le périmètre du SMCA est clairement défini, autant sur le plan :

- organisationnel (directions, services, filiales...)
- fonctionnel (produits et/ou services)
- physique (sites de production, bureaux, siège social, datacenter...)

Toute exclusion du périmètre doit être justifiée et documentée.

L'auditeur doit également s'assurer que le périmètre du SMCA a fait l'objet d'une communication au personnel et qu'il est connu des parties prenantes.

Exemple de preuve attendue :

Une déclaration de périmètre concise dans un document cadre du SMCA.



Que dit la norme ?

« L'organisation doit identifier et documenter les éléments suivants :

- a) les activités de l'organisation, ses fonctions, ses services, ses produits, ses partenariats, les chaînes d'approvisionnement, ses relations avec les parties intéressées, et l'impact potentiel lié à un incident perturbateur
- b) les liens entre la politique de continuité d'activité et les objectifs de l'organisation ainsi que les autres politiques, y compris sa stratégie globale de management du risque ; et
- c) l'appétence au risque de l'organisation.»

Clause 4.1



Que dit la norme ?

« L'organisation doit :

- a) déterminer les parties de l'organisation à inclure dans le SMCA ; [...]
- c) identifier les produits, les services et toutes activités associées entrant dans le domaine d'application du SMCA ; »

Clause 4.3.2

3. L'engagement de la Direction

L'auditeur doit s'assurer que la Direction s'est véritablement engagée dans le projet SMCA. Cet engagement doit être tant sur l'appropriation du projet (connaissance des activités critiques, de la stratégie, de la politique, du périmètre...) que sur la diffusion d'une culture de Continuité d'Activités au sein de l'entreprise.

Exemple de preuve attendue :

Le « sponsor » du projet SMCA est un membre de la Direction.



Que dit la norme ?

« Les membres de la Direction et les autres managers concernés au sein de l'organisation doivent faire preuve de leadership en ce qui concerne le SMCA. »

Clause 5.1

4. La politique du SMCA

Sur le fond, la politique de continuité d'activités doit être l'expression formelle des intentions globales et des orientations de l'organisation relatives à sa préparation aux incidents et à sa continuité opérationnelle.

La politique doit donc contenir :

- les objectifs du SMCA,
- le cadre réglementaire et juridique,
- les rôles et responsabilités,
- une prise en compte de la stratégie de l'entreprise.



Que dit la norme ?

« La Direction doit établir une politique de continuité d'activité. »

Clause 5.3

Sur la forme la politique doit être approuvée par la Direction et diffusée à l'ensemble des collaborateurs.

Les objectifs du SMCA doivent être mesurables et applicables.

Exemple de preuve attendue :

La politique du SMCA est approuvée et signée par le top management.

5. Les exigences légales et réglementaires

Les exigences légales, réglementaires et contractuelles doivent avoir été prises en compte lors de la mise en œuvre du SMCA.

L'organisation doit également avoir les moyens de s'assurer de l'évolution de ces exigences pour ainsi adapter et mettre à jour son SMCA au besoin.

Exemple de preuve attendue :

Une procédure pour la veille réglementaire.



Que dit la norme ?

« L'organisation doit établir, mettre en œuvre et tenir à jour une (des) procédure(s) lui permettant d'identifier, d'avoir accès et d'évaluer les exigences légales et réglementaires applicables auxquelles elle se soumet »

Clause 4.2.2

6. Les ressources projet

L'auditeur doit s'assurer que les ressources nécessaires ont bien été allouées pour la mise en œuvre du SMCA.

Les ressources concernent autant les ressources logistiques (budget, outils, informations, matériel...) que les ressources humaines (équipe projet dédiée, nomination d'un responsable PCA, sponsor du projet, désignation de responsables PCA métier...)

Exemple de preuve attendue :

Nomination d'un responsable PCA (ou coordinateur continuité d'activités).



Que dit la norme ?

« L'organisation doit identifier et fournir les ressources nécessaires à l'établissement, la mise en œuvre, la mise à jour et l'amélioration continue du SMCA. »

Clause 7.1

II. Do (mettre en œuvre)

1. Le plan de communication interne et externe

L'organisation doit avoir déterminé ses besoins en communication et notamment :

- les objectifs de communication,
- la stratégie,
- les parties prenantes (clients, fournisseurs, autorités, médias...),
- les moyens de s'assurer de l'efficacité de sa communication.

Lors de l'audit, l'organisation doit prouver qu'elle a planifié en détail sa communication et qu'elle dispose de tous les éléments pour communiquer efficacement malgré une situation de crise et d'urgence.

Exemple de preuve attendue :

Existence de communiqués de crise pré-formatés par cible et/ou par typologie de crise.



Que dit la norme ?

« L'organisation doit déterminer les besoins de communication interne et externe pertinents pour le SMCA, et notamment :

- a) sur quels sujets communiquer ;
- b) à quels moments communiquer ;
- c) avec qui communiquer. »

Clause 7.4

2. Le « Business Impact Analysis » (BIA) et la stratégie de continuité

Une organisation soucieuse d'avoir un BIA conforme à la norme ISO 22301 devra, a minima :

- identifier les activités prioritaires de son organisation,
- identifier les délais maximum d'interruption acceptable pour chacune de ces activités (DMIA),
- identifier les dépendances et ressources nécessaires pour ces activités (ressources humaines, poste de travail, outils informatiques,



Que dit la norme ?

« L'organisation doit définir, mettre en œuvre et tenir à jour un processus d'évaluation formel et documenté permettant de déterminer les priorités, les objectifs et les cibles de continuité d'activité et de reprise. »

Clause 7.5.1

informations, fournisseurs),

- Définir un RTO (recovery time objective) et RPO (recovery point objective) pour ces activités.

La stratégie de continuité devra tenir compte des conclusions du BIA. L'auditeur s'assure que l'organisation a développé et mis en œuvre les dispositions nécessaires pour gérer la situation de crise et reprendre ses activités dans le délai cible fixé par le BIA.

Exemple de preuve attendue

Les comptes rendus d'entretiens BIA avec les responsables métier et support.

3. L'analyse et le traitement des risques

Le but de l'évaluation des risques (ou cartographie des risques) est de fournir des informations factuelles et des analyses pour prendre des décisions éclairées sur la façon de traiter les risques.

Ainsi, pour que la cartographie des risques soit cohérente avec la norme ISO 22301 et également avec le contexte de l'entreprise il convient :

- d'avoir mené une analyse des risques selon une approche systématique,
- d'avoir identifié tous les risques possibles selon différents enjeux (risques sur les personnes, les biens, les systèmes d'information, les partenaires, les ressources...)
- d'avoir qualifié et classé ces risques selon des critères pertinents et objectifs (ex. : fréquence/gravité).



Que dit la norme ?

« L'organisation doit établir, mettre en œuvre et tenir à jour un processus formel et documenté d'appréciation du risque qui identifie, analyse et évalue de manière systématique le risque d'incidents perturbateurs pour l'organisation. »

Clause 8.2.3

Enfin, une démarche complète induit d'avoir également identifié des traitements pour ces risques. La stratégie de traitement des risques varie en fonction des objectifs de continuité fixé et l'appétence aux risques de l'organisation.

Exemple de preuve attendue

Une cartographie des risques intégrée dans un processus d'amélioration continue.

4. Le plan de gestion de crise

Bien qu'un « plan de gestion de crise » ne soit pas une exigence formelle dans la norme ISO 22301, plusieurs sujets restent relatifs à la « crise » et peuvent être ainsi réunis sous un même plan.

Généralement, le plan de gestion de crise recouvre à lui seul le plan de réponse aux incidents, le plan d'urgence et le plan de communication.

Ce qui va être attendu a minima dans un plan de gestion de crise est :

- un schéma d'alerte (procédures d'urgence),
- une cellule de crise constituée (rôles,



Que dit la norme ?

« L'organisation doit établir des procédures documentées lui permettant de répondre à un incident perturbateur et de poursuivre ou rétablir ses activités dans un délai prédéterminé. De telles procédures doivent concerner les exigences applicables à ceux qui les utiliseront. »

Clause 8.4.4

- responsabilités, autorités),
- une procédure pour la prise de décision (notification, convocation, escalade),
- plusieurs salles de crise (interne et externe),
- un plan de communication.

Exemple de preuve attendu

Un logigramme de traitement de la crise.

5. PCA global et PCA métiers

L'organisation doit établir des procédures documentées lui permettant de répondre à un incident perturbateur et de poursuivre ou rétablir ses activités dans un délai prédéterminé.

A minima, un plan doit définir :

- le but et le domaine d'application,
- les objectifs,
- la synthèse du BIA,
- les procédures dégradées,
- les rôles et responsabilités du projet,
- les interdépendances et interactions internes et externes,
- les exigences en termes de ressources,
- les processus relatifs au flux d'informations et à la documentation,
- la composition de la cellule de crise,
- le schéma d'alerte,
- les annuaires de crise.



Que dit la norme ?

« L'organisation doit disposer de procédures documentées lui permettant de rétablir et de reprendre ses activités en s'appuyant sur des mesures temporaires adoptées pour répondre aux exigences métier habituelles après un incident. »

Clause 8.4.5

Que l'organisation ait choisi de construire un PCA global et/ou des PCA métier, la norme exige que l'organisation dispose de procédures pour reprendre les activités prioritaires de manière dégradée.

Exemple de preuve attendue

L'ensemble des procédures critiques d'un métier revu selon un fonctionnement en mode dégradé.

III. Check (vérifier)

1. Le contrôle et la gestion documentaire

Dans une logique de « système de management », l'auditeur contrôle également l'ensemble des informations documentées.

Il s'assure ainsi :

- que tous les documents exigés par la norme font partie du SMCA,
- de l'existence d'une procédure de contrôle des



Que dit la norme ?

« Le SMCA de l'organisation doit inclure :
— les informations documentées exigées par la présente Norme internationale ; et
— les informations documentées que l'organisation juge nécessaires à l'efficacité du SMCA. »

Clause 7.5.1

- documents,
- de la protection et disponibilité des documents,
 - que tous les documents sont correctement normés (titre, date, auteur, format).

Exemple de preuve attendue

Intégration des documents du SMCA dans un outil de GED.

2. Les exercices et retours d'expérience

Les exercices et tests font partie intégrante du processus de validation du plan de continuité d'activité afin de garantir une reprise dans les délais prévus.

La réalisation d'exercices et tests :

- garantie l'appropriation du PCA et du processus de gestion de crise par les responsables PCA et membres de la cellule de crise,
- favorise la résilience de l'organisation.

Des exercices peuvent être utilisés pour valider la politique, les plans, les procédures, les équipements, les accords inter-entreprises...

Dans la mesure du possible, les exercices doivent intégrer différents niveaux (métiers, supports, direction), différents services et différents éléments des plans (schéma d'alerte, PCA métiers).



Que dit la norme ?

« L'organisation doit procéder à des exercices et des tests de ses procédures de continuité d'activité afin de s'assurer qu'elles sont cohérentes avec ses objectifs de continuité d'activité. »

Clause 8.5

Exemple de preuve attendue

Un compte-rendu d'exercice (avec les résultats, les recommandations, les actions programmées à l'issue).

3. Les compétences des personnes en charge du SMCA

L'organisation doit s'assurer que l'ensemble des acteurs désignés du PCA dispose des compétences nécessaires pour assumer leur rôle.

Ainsi, l'auditeur doit contrôler deux points :

- que les personnes à qui sont confiées des responsabilités définies dans le SMCA sont compétentes pour effectuer les tâches requises (ex. : la personne désignée « responsable communication de crise » a une formation spécifique sur le sujet et une expérience lors d'exercice a minima)
- que les personnes concernées ont pris conscience de la pertinence et de l'importance de la reprise de leurs activités critiques.

NB. La norme exige que la personne en charge du PCA dans l'organisation ait une formation initiale ou professionnelle sur le sujet en plus de son expérience.



Que dit la norme ?

« L'organisation doit :

- déterminer les compétences nécessaires de la ou des personnes effectuant, sous son contrôle, un travail qui a une incidence sur ses performances
- s'assurer que ces personnes sont compétentes sur la base d'une formation initiale ou professionnelle et d'une expérience appropriées ;

Clause 7.2

Exemple de preuve attendue

Une feuille d'émergence prouvant que les membres de la cellule de crise et leur suppléant ont participé à un exercice et une formation/sensibilisation.

4. Le plan de surveillance et d'évaluation des performances

L'objectif est d'évaluer l'efficacité du SMCA et vérifier dans quelle mesure les exigences de la norme sont atteints.

Ainsi, une organisation qui souhaite se conformer à la norme ISO 22301 devra au moins :

- déterminer et justifier ce qui sera mesuré et surveillé,
- définir les méthodes de surveillance,
- définir des critères et indicateurs mesurables,
- effectuer l'analyse et l'évaluation de ces résultats.

La meilleure pratique consiste à se concentrer sur la surveillance et la mesure des activités qui sont liés à des processus critiques qui permettent à l'organisation d'atteindre ses objectifs et cibles de continuité.

NB. Trop de mesures peuvent fausser la vision d'une organisation.

Exemple de preuve attendue

Un tableau d'indicateurs de performance.

5. L'audit interne

Le programme d'audit doit être planifié, mis en œuvre et suivi par l'organisation, en prenant en compte le BIA, l'évaluation des risques, les mesures de réduction de ces risques et le résultat des audits précédents.

De plus, le programme d'audit doit intégrer les critères pris en compte, le périmètre de ces audits, leur fréquence et les méthodologies employées.

Le choix des auditeurs doit assurer l'objectivité et l'impartialité des processus d'audit.

Exemple de preuve attendue

Un rapport d'audit interne.



Que dit la norme ?

« L'organisation doit mener des évaluations de ses procédures et de ses capacités en matière de continuité d'activité pour s'assurer qu'elles demeurent pertinentes, adéquates et efficaces ; »

Clause 9.1.2



Que dit la norme ?

« L'organisation doit réaliser des audits internes à des intervalles planifiés afin de recueillir des informations permettant de déterminer si le système de management de la continuité d'activité. »

Clause 9.2

IV. Act (ajuster)

1. La révision du SMCA

Pour être conforme à la norme, SMCA doit être revu annuellement lors d'une « revue de direction ». L'ensemble des éléments du plan doivent être révisés à cette occasion (politique, BIA, stratégie, organisation de crise). L'objectif étant de vérifier si les objectifs que la Direction a définis sont atteints et si le SMCA est conforme à la norme.



Que dit la norme ?

« A des intervalles planifiés, la Direction doit procéder à la révision du SMCA de l'organisation, à des intervalles planifiés afin de s'assurer qu'il est toujours approprié, adapté et efficace. »

Clause 9.3

NB. Certains sujets peuvent être revus sans pour autant faire l'objet ensuite d'une mise à jour. L'auditeur s'assure avant tout que chaque point ait été revu. La mise à jour ne s'impose que si elle est pertinente.

Exemple de preuve attendue

Un compte-rendu de revue de direction.

2. Amélioration continue

L'organisation doit améliorer continuellement l'efficacité du système de management de la continuité d'activités à travers les révisions de la politique de continuité d'activités mise en place, des objectifs de cette politique, des résultats d'audits effectués, de l'analyse des événements survenus et des actions préventives et correctives mises en œuvre.



Que dit la norme ?

« L'organisation doit continuellement améliorer la pertinence, l'adéquation et l'efficacité du SMCA. »

Clause 10.2

L'auditeur attend ici que le SMCA reste opérationnel malgré les changements organisationnels (réorganisation), technologiques (changement du système d'exploitation), externes (avancée de la législation) ou interne au SMCA (résultats de l'audit).

Exemple de preuve attendue

Mise à jour du BIA suite à une réorganisation des directions.

I. Processus de certification

1. Préalables à l'audit

Avant l'audit de certification le SMCA doit :

- avoir été opérationnel depuis un certain temps (3 mois minimum),
- avoir été révisé en Revue de Direction,
- avoir fait l'objet d'un audit blanc (audit interne).

2. Les étapes de l'audit

Habituellement l'audit de certification se déroule en deux étapes.

La première étape doit permettre à l'auditeur d'avoir une compréhension générale de l'organisation et du Système de Management de la Continuité d'Activités. Pour se faire, il visite le site et ses installations, s'entretient avec un membre de la Direction Générale, avec un auditeur interne, avec le RPCA.

La seconde étape permet de valider le contenu, la conformité et l'efficacité des mesures décrites dans les plans. C'est au cours de cette phase que l'auditeur s'assure que l'organisation respecte bien tous les pré-requis de la norme ISO 22301.

À l'issu de ces deux étapes sur le site, l'auditeur rend ses conclusions dans un rapport d'audit. Il formule l'une des quatre recommandations suivantes liées à la certification :

1. Recommandation à la certification.
2. Recommandation pour la certification sous condition d'élaboration des plans d'actions de mesures correctives sans visite préalable.
3. Recommandation pour la certification sous condition d'élaboration des plans d'actions de mesures correctives avec visite préalable.
4. Recommandation défavorable.

Selon ces recommandations, la décision finale de certification est prise par le comité de certification de l'organisme choisi (ex. : SGS, Bureau Veritas).

Les auditeurs n'émettent qu'une recommandation de certification.

II. Les avantages de la certification ISO 22301

L'obtention de la certification ISO 22301 par l'organisation donne plusieurs avantages :

- elle positionne la continuité des activités dans l'organisation,
- elle donne un avantage concurrentiel aux organisations (signe de maturité de l'entreprise, rassure le client face à des exigences contractuelles, donne une garantie de la solvabilité, de la continuité d'activités),
- elle s'intègre parfaitement aux autres systèmes de management déjà présents dans les organisations comme le SMQ ou le SMSI (structure, terminologies, définitions identiques),
- elle légitime la fonction du Responsable de la continuité des activités (RPCA).

L'évolution des certifications en France



Juillet 2013 :
Soitec obtient la certification ISO 22301 (Première Société certifiée en France)



Mai 2014
Telety Group France obtient la certification ISO 22301 (Premier Acteur IT certifié en France)



Mai 2014:
Credit Agricole Cards & Payments obtient la certification ISO 22301 (Premier acteur Secteur Financier certifié en France)



Septembre 2014 :
Lafarge SA obtient la certification ISO 22301 (Première Société Holding du CAC 40)



Octobre 2014 :
Saverglass obtient la certification ISO 22301 (Premier Verrier au monde)



1. Qui sommes-nous ?

Adenium est le spécialiste français indépendant des Plans de Continuité d'Activité (PCA) selon ISO 22301.

Depuis sa création en 2002, Adenium intervient régulièrement auprès des organisations (opérateurs vitaux, grands comptes publics ou privés, PME/ETI) pour déployer leur démarche en Plan de Continuité d'Activité (PCA), secours informatiques (PCI, PCIT, PRA/DRP), et continuité de la Supply Chain (Supply Chain Continuity Management - SCCM).

Partisan dès l'origine de la gestion globale des risques et fort d'un historique de spécialiste en gestion de crise, nous avons été pionniers des PCA et de la discipline Business Continuity en France. A ce titre, Adenium a mis en oeuvre le premier Système de Management de la Continuité d'Activités (SMCA) certifié ISO 22301* en France. Par la suite, Adenium a accompagné avec succès de nombreuses organisations jusqu'à la certification, ce qui a contribué à la reconnaissance des organisations professionnelles (AFNOR, HCFDC, CLUSIF, EuroCloud, INHESJ, AMRAE, CDSE, ...) comme étant l'acteur de référence dans le domaine des PCA.

Par ailleurs, Adenium a cofondé le Club 22301 afin de fédérer les utilisateurs de PCA et de favoriser l'adoption de tels dispositifs par les organisations en France. Engagé activement à l'AFNOR, Adenium anime le groupe de travail « Continuité d'Activité et Résilience Organisationnelle » au sein de la commission de normalisation.

Soucieux de partager ses connaissances avec le plus grand nombre, Adenium est également le cofondateur du Master 2 RPCA et Gestion de Crise de l'Université Paris 13 sous le haut patronage du SGDSN.

Aujourd'hui nos équipes de consultants dédiées à 100% à la continuité d'activité, tous certifiés Lead Implementer ISO 22301, vous accompagnent dans la mise en oeuvre de votre Système de Management de la Continuité d'Activité (SMCA).

Les atouts d'Adenium sont ses compétences, son professionnalisme et le sens de l'engagement de ses équipes.

Adenium est une Société par Actions Simplifiée (SAS) au Capital de 150 000 Euros dont le siège social est basé à Paris. Adenium est également implanté à Lyon.

2. Notre valeur ajoutée

Respectueux des cadres normatifs, notre longue expérience en gestion des risques permet de garantir une approche opérationnelle et d'obtenir des résultats.

De taille humaine, la structure d'Adenium regroupe des spécialistes qui vous apporteront des services et conseils personnalisés en adéquation avec votre culture d'entreprise et votre appétence au risque.

Notre flexibilité et notre sens de l'écoute assurent un service de proximité et une véritable relation de confiance entre notre cabinet et nos clients.

3. Contacts utiles

Notre équipe se tient à votre disposition pour vous renseigner :

ADENIUM

Paris :

Siège social : 6, rue Emile Landrin - 75020 Paris

Téléphone : +33 (0)1 40 33 76 88

Télécopie : +33 (0)1 40 33 76 67

Email : adenium@adenium.fr

Web : www.adenium.fr

Lyon :

Adresse : 33, rue Saint-Maximin – 69003 Lyon

Téléphone : +33(0)9 82 58 85 22